

Tri sélectif, mode d'emploi

Nous séparons nos emballages à recycler des autres déchets et nous les déposons dans l'une des trois poubelles, elles sont collectées par les éboueurs tous les jeudis matin. Ce geste est déterminant pour permettre le recyclage : nous sommes le premier maillon de la chaîne.

- Pour les bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires et cartonnettes
- Pour les bouteilles, pots et bocaux en verre
- Pour les journaux, magazines, prospectus et catalogues

Mais attention, tous les emballages plastiques ne se recyclent pas !

La bouteille d'eau de Javel, comme l'ensemble des emballages portant le symbole "produit toxique" doit être jetée dans la poubelle traditionnelle.

Les bouteilles d'huile en plastique : comme les bouteilles d'eau de Javel, le nettoyage de la bouteille d'huile serait trop onéreux, en comparaison avec la matière effectivement récupérable.

Le polystyrène

Il n'y a que deux catégories de plastique qui font aujourd'hui l'objet d'une valorisation par recyclage : le PET et le PEHD. Le polystyrène ne fait donc pas parti des plastiques qui ont trouvé des industriels recycleurs.

Les emballages plastifiés de tartes, gâteaux... achetés dans les supermarchés cumulent deux défauts : ils ne sont pas fabriqués à partir de PET ou de PEHD et sont trop légers pour être saisis sur la chaîne de tri de Montlignon.

Les films ou sacs plastiques jetés séparément des produits qu'ils contiennent : leur composition ne permet pas de les recycler ; servant de contenant pour envelopper d'autres emballages recyclables. Ils sont alors fermés et ne peuvent être ouverts et vidés sur la chaîne de tri faute de temps, et parfois peuvent contenir des ordures ménagères.

Si vous avez une question, vous pouvez contacter le SMIRTOM du Vexin au 01 30 39 2 10.